

Dell s'attaque aux cybersquatteurs qui usurpent sa marque

Dell et Alienware, le fabricant de PC et sa filiale sur les joueurs, ont lancé une série de poursuites judiciaires contre des 'registrars', des gestionnaires de noms de domaines, pour infraction aux marques et cybersquatting.

BelgiumDomains LLC, CapitolDomains LLC, DomainDoorman LLC, Netrian Ventures Ltd., IHoldings.com Inc., ainsi qu'une série de sociétés domiciliées aux Caraïbes sont dans le collimateur des juristes de Dell.

La procédure a été lancée sans avertissement, et les poursuites engagées contre ces sociétés n'ont pas été documentées. Cette méthode agressive est destinée à agir rapidement afin d'empêcher les personnes poursuivies de quitter le territoire américain ou de détruire des 'évidences'.

Ainsi, les serveurs, les ordinateurs, les données stockées, etc., sont identifiés et bloqués par la justice américaine qui les considère comme pièces à conviction. Les détruire consistera désormais en un crime fédéral...

Mieux encore, Dell a obtenu de la justice américaine que sa plainte soit portée immédiatement à l'international. Elle dépasse donc désormais les seules frontières américaines.

Le cybersquatting consiste à usurper l'identité d'un site Web afin de détourner les visiteurs en les trompant, généralement en s'approchant au plus près du nom de l'entreprise détournée. Par exemple, en déposant le nom de domaine 'delll' (avec 3 'l') ou 'dwl' (sur le clavier américain qwerty le 'w' est proche du 'e') pour amener sur un site pirate les internautes qui commettraient l'erreur de glisser une lettre de trop ou se tromperaient d'une lettre sur leur navigateur.

Cette pratique est également appelée typosquatting.

De même, Dell poursuit les pratiquants du '*domain name tasting*'. Cette pratique est pourtant autorisée par l'Icann (*Internet Corporation for Assigned Names and Numbers*), l'organisme proche de l'administration américaine en charge de la gestion des domaines génériques.

Elle permet à un registrar de tester des publicités au '*pay-per-click*' sur un nom de domaine pendant 5 jours, puis si le nom se révèle efficace d'en obtenir la propriété pendant un an contre 6 \$, sinon de le remettre dans le domaine public.

Mais lorsque l'on a affaire à un réseau de registrars, comme celui poursuivi ici, les noms de domaines qui font l'objet de cette pratique sont échangés de l'un à l'autre tous les cinq jours. Ils ne sont donc pas accessibles, demeurent gratuitement dans le réseau, et représentent une source potentiel de revenus plus que litigieuse.

Dans cette affaire, qui concerne l'abus de marque Dell dans le nom de plus de 1.100 noms de domaine déposés, la justice américaine devra se prononcer sur une pratique qui prend une allure mafieuse, car la majorité des 'registrars' poursuivis appartiendraient à un seul individu, un certain

Juan Pablo Vazquez, qui résiderait à Miami. Le réseau de registrar semble ici évident !

Au-delà des ces 1.100 domaines 'Dell' usurpés, la fraude porterait sur plusieurs centaines de milliers de noms de domaines, et relèverait du *Anticybersquatting Consumer Protection Act* américain. Elle représenterait des millions de dollars de trafic Web détournés de leurs légitimes destinataires, ou d'abus publicitaires, les ruisseaux de quelques clics représentent des rivières de '*pay-per-click*' frauduleux pour les annonceurs...

Dell réclame 100.000 \$ par nom de domaine cybersquatté et 1 million \$ par marque contrefaite !